

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1841.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi contenant les Budgets de la Dette publique et des Dotations pour 1842.

MESSIEURS,

Organe de la Commission à laquelle vous avez transmis les Budgets de la Dette publique et des Dotations, j'ai l'honneur de vous soumettre ses observations.

Les obligations du Budget de la Dette publique résultant de lois votées, il importe au crédit de la Belgique, de satisfaire régulièrement aux intérêts et amortissements promis.

Vous remarquerez, Messieurs, que M. le Ministre de Finances ne réclame que l'intérêt présumé d'une circulation de 10,000,000 de bons du Trésor, espérant couvrir la dépense du surplus de son service, par les fonds de l'emprunt autorisé par la loi du 26 juin 1840, restés libres jusqu'à ce jour, et qui ne trouveront leur emploi qu'au fur et à mesure de l'achèvement du chemin de fer.

Passant au chapitre II, Art. 2, la Commission renouvelle la demande faite à plusieurs reprises d'une revision de la liste des pensions; elle désire aussi voir disparaître les traitements d'attente s'élevant à 44,454 fr. 58 c., en plaçant en activité de service les fonctionnaires capables et en admettant à la pension ceux qui y ont droit.

La Commission appelle l'attention de M. le Ministre sur la progression annuelle de la caisse des pensions; elle fait remarquer que, malgré les vœux exprimés par les Chambres, des fonctionnaires encore valides ont été mis à la pension.

Le titre des Dotations ne donne lieu à aucune observation; la Commission insiste cependant sur l'urgence de la présentation d'une loi réglant la comptabilité de l'État, loi dont la nécessité a été si bien démontrée par la Cour des Comptes; elle espère également que les comptes de l'État arriérés pourront être assurés pendant cette session, et qu'une loi placera le trésor public sous la surveillance immédiate et le contrôle de la Cour des Comptes.

La Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget de la Dette Publique et des Dotations pour l'exercice de 1842.

Bruxelles, le 28 décembre 1841.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.
Le Baron DE NEVELE.
Le Baron DE MOOREGHEM.
Le Comte VILAIN XIII, Rapporteur.